

COMMUNE DE LA FRETTE

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le onze juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de LA FRETTE, sous la présidence de Bernard CRÉZÉ, Maire.

Date de convocation : 09 juin 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : Bernard CRÉZÉ, Marie-Claude GAUTHIER, Michel MARMONIER, Florent CORBIÈRE, Paule MASSON-VILLOT, Philippe OUSTALET, Sabine ROGER, Nicolas RADIC, Ouarda PLATTET-BELFIHADJ, Evelyne DIEUDONNÉ, Dorian SILLANS

Absents excusés : Claire BILLON-VEILLET, Anaïs SPIELMANN (pouvoir donné à Bernard CRÉZÉ), Denis PAILLET (pouvoir donné à Michel MARMONIER), Emmanuelle LEBRUN (pouvoir donné à Evelyne DIEUDONNÉ)

Secrétaire de séance : Florent CORBIÈRE

Le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Florent CORBIÈRE est désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

Délibération : Election des Adjoints au Maire (annule et remplace la délibération votée le 27 mai 2020)

1) Election des Adjoints au Maire

DELIBERATION N° 22/2020 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-7-2,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité

relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Liste Marie-Claude GAUTHIER : 11 voix, onze voix

Liste Evelyne DIEUDONNÉ : 3 voix, trois voix

La liste de Marie-Claude GAUTHIER ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

1^{er} adjoint : Marie-Claude GAUTHIER

2^d adjoint : Michel MARMONIER

3^e adjoint : Paule MASSON-VILLOT

4^e adjoint : Florent CORBIÈRE

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 12/2020 du 27 mai 2020

Vote :

Pour : 11

Abstentions : 0

Contre : 3

La séance est levée à 19 h 30.